

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 10 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE JUILLET, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Thierry TATONI - M. Yves RINCK - M. Patrick CATHENOZ

Absents : M. Daniel MOUTARD - Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 07 - 82 / PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TELEVISION DE LA DROME (SDTV 26) POUR L'ANNEE 2024

RAPPORTEUR : M. le Maire

La Commune de NYONS est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année aux Maires de chaque commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Vu la délibération du SDTV 26 du 09/04/2025,

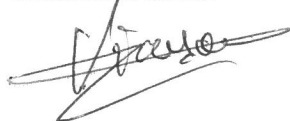
Après avoir pris connaissance dudit Rapport d'Activité pour l'année 2024 ci-après,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité du Syndicat Départemental de Télévision pour l'année 2024.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS



Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

ID : 026-212602205-20250716-DEL2025_07_82-DE

République Française
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉVISION DE LA DRÔME
8 Rue de la Mairie 26290 Les Granges Gontardes
☎ : 07-87-15 -55 -59 - @ contact@sdtv26.fr

Séance du 09 avril 2025

à la suite du manque du quorum le 02 avril 2025 à 14h00

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 14 h 00, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme s'est réuni à la Mairie de Les Granges Gontardes (Drôme), sous la présidence de Madame Chantal BELEZY.

Nombre de membres en exercices : 20

Date de convocation : 02 avril 2025

Présents : Claude JEANNAUX, Frédéric BUR, Chantal BELEZY, Patrick FAYN, Francis DISCHER

Pouvoirs : Georges DUQUESNE, Marie Line TREMORI, Gérard MOULLET, Hélène MOULY, Elisabeth MATHONNET

Secrétaire de séance :

N° d'Ordre : DE_2025_03 du 09 avril 2025

Objet : Approbation du Rapport d'activité

Madame la Présidente expose et propose de valider le contenu du rapport d'activité du Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme concernant l'année 2024 et d'en assurer sa transmission à M le Préfet de la Drôme, conformément aux obligations de rapportage.

En application des règles de fonctionnement, l'ensemble des membres du Comité Syndical du SDTV 26 participe au vote.

Il est rappelé que le rapport d'activité et la délibération seront transmis aux communes et EPCI, afin qu'ils soient validés par celle-ci

Décision du Comité Syndical :

Le rapport d'activité 2024 du SDTV 26 est validé **par 5 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention**

ANNEXE : Rapport d'activité 2024

Fait à Les Granges Gontardes, Le 09 avril 2025
Chantal BELEZY, Présidente



Directeur PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR : 15/04/2025
026-212601129-20250409-2025_03-DE

Pc



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA TÉLÉVISION DE LA DRÔME

SIÈGE : 8 Rue de la Mairie 26290 Les Granges Gontardes - TEL : 07-87-15-55-59 - EMAIL : contact@sdtv26.fr

Rapport d'activité 2024

PRÉAMBULE – RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Le rapport d'activité est un document de référence pour chaque collectivité ou EPCI.

La réalisation d'un rapport d'activité répond à une obligation légale détaillée à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il fait l'objet d'une prise de délibération par le Conseil syndical, après présentation par la Présidente.

Il est ensuite transmis au Maire de chaque commune membre et EPCI, afin que chaque commune **prenne acte** de ce rapport.

Introduction :

Une année encore chronophage pour la résolution des incompréhensions du rôle du SDTV 26, de ses services, ainsi que pour la transmission des informations aux communes par les membres du Conseil Syndical.

Nous rappelons le rôle indispensable de la secrétaire.

1. Gestion administrative :

Le bureau s'est réuni :

- Le 15/02/2024, le 28/02/2024 20/03/2024 27/03/2024 et le 22/05/2024 avant le Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical s'est réuni :

- Le 15/02/2024 en visio et présentiel pas de quorum, le 28/02/2024 en présentiel, le 20/03/2024 pas le quorum, reporté le 27/03/2024 et le 22/05/2024
 - Les liens avec les services de la Préfecture restent opérants et opérationnels. Nous avons changé d'interlocuteur. Toute décision administrative proposée au vote du CS continue à être travaillée au préalable avec cet interlocuteur à chaque fois que nécessaire
 - La présidente et la secrétaire se rencontrent environ une fois par semaine pour la mise au point des courriers, pour lister les tâches à effectuer en réponse aux problèmes soulevés, pour exécuter les mandats du CS, pour approuver et signer les écritures comptables.
 - Rôle des délégués au CS : Transmettre toutes les informations et documents à toutes les communes de leur territoire.
 - Pas de panne importante en 2024 sur les émetteurs. Il n'a pas été nécessaire de tous les réviser.
 - Rencontre avec ADN. Objectif : La suite du SDTV 26.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA TÉLÉVISION DE LA DRÔME
SIÈGE : 8 Rue de la Mairie 26290 Les Granges Gontardes - TEL : 07-87-15-55-59 - EMAIL : contact@sdtv26.fr

2. Gestion financière et budgétaire :

- Apurement des comptes d'investissement
- Apurement des comptes de fonctionnement
- Trésorerie du SDTV 26 : le paiement de la facture de TDF n'a pas été réglé en totalité car, les quinze communes suivantes au 31 décembre 2024 n'avaient pas réglé leur participation (19 449.80 €) : **mairie de Aurel, Mairie de Ballons, mairie Beaumont en Diois, mairie Beaurières, mairie Charmes sur l'Herbasse, mairie Chaudebonne, mairie Cobonne, mairie de Combovin, mairie Marniac en Diois, mairie de Miscon, mairie Mondragon, mairie Rochebrune, mairie Saint Donat sur l'Herbasse, mairie Valouse et commune de Solaure en Diois**
- Rencontre avec le Percepteur pour faire le point sur le recouvrement des communes qui ne payent pas leur participation. La démarche, légale, est assez longue, elle passe par la perception de Pierrelatte, celle de Valence, et n'est opérationnelle que sur ordre de la Préfecture. Nous avons accepté un paiement échelonné pour la commune de Marniac en Diois.
- Rencontre avec l'entreprise ADN le 20-03-2024 à 13h30 au siège social du SDTV26
A ce jour nous n'avons pas eu de retour.
- **RAPPEL** : Tout vandalisme nécessite une plainte locale afin de mettre en route le Dépannage, et un retour immédiat au SDTV 26, afin de déclencher la réparation.

Chantal BELEZY,
Présidente,





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA TÉLÉVISION DE LA DRÔME

SIÈGE : 8 Rue de la Mairie 26290 Les Granges Gontardes - TEL : 07-87-15-55-59 - EMAIL : contact@sdtv26.fr

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le

ID : 026-212602205-20250716-DEL2025_07_82-DE

Explications du rapport d'activité 2024

Le nombre de pannes pour l'année 2024 : « Buis les baronnies / Curnier / Combovin / Bourdeaux / Volvent / Saou » 6 communes ont contacté le SDTV 26

La maintenance des 20 sites

La facture de TDF est d'un montant de 68 971.15 € TTC pour l'année 2024. Cette facture comprend :

- Le service hébergement TNT des émetteurs : CURNIER, COMBOVIN, BUIS LES BARONNIES, LUS LA CROIX HAUTES, SAINT NAZAIRE, ARPAVON, MOTTE CHALANCON, CREPOL, HAUTERIVES, MOLLANS, ORIOL EN ROYANS, PONSAS, SAILLANS, VASSIEUX EN VERCORS et VESC
- Consommation énergie : CURNIER, COMBOVIN, BUIS LES BARONNIES, LUS LA CROIX HAUTES, SAINT NAZAIRE, ARPAVON, MOTTE CHALANCON, CREPOL, HAUTERIVES, MOLLANS, ORIOL EN ROYANS, PONSAS, SAILLANS, VASSIEUX EN VERCORS et VESC

La facture de SELECOM est d'un montant 44 155.20 € TTC pour la période de janvier 2024 à décembre 2024.

- EDF : pour l'année 2024 le syndicat a payé 2 893.98 €

- Maintenance préventive annuelle : 1 intervention/an + rapport
- Maintenance Curative annuelle : En cas de panne, intervention en 48h
- Système de supervision GSM: avec carte SIM intégrée
Sites concernés:
COMBOVIN 1 ARPAUX, NYONS 2, ESSAILLON, VASSIEUX EN VERCORS, HAUTERIVES : FIGUET, DONZERE : DEVOIS, PONSAS : CREPOL, LE CHALON
MOLLANS SUR OUVÈZE, ARPAVON : LA CHABOITE; BUIS LES BARONNIES
ST NAZAIRE LE DESERT, ORIOL EN ROYANS 1; LUS LA CROIX HAUTE
CURNIER, LA MOTTE CHALANCON; SAILLANS : RECHATS, VESC
BOURNIFALIX, SACHÉ, FRANCILLON : ROUBION

- Les 20 sites sont assurés par GROUPAMA pour un montant annuel de 2 013.21 € pour l'année 2024
- Admistria : maintenance informatique pour l'année 2024 un montant 141.72 € TTC (logiciels administratifs, adresse internet)
- A.GE.DI maintenance logiciel pour l'année 2024 un montant de 505.90 € TTC (comptabilité, dématérialisation)
- Frais postaux pour l'année 2024 un montant de 39.84 € TTC
- Frais téléphoniques pour l'année 2024 : 388.80 € TTC
- Frais de déplacement des délégués pour l'année 2024 : zéro € pas de remboursement effectué
- Loyer des deux parcelles 2024 : 1 459.06 €
- CdG 26 2024 : 282.01 €
- URSSAFF 2024 1 227.84 € / CNRACL 1 555.89 € / RAFF 67.62 € / ATIACL 13.54 € / AGENT 6 309.29 €
soit un total salaires et charges salariales 2024 de 9 174.18 €

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant le rapport d'activité, Madame Chantal BELEZY, présidente, se fera un plaisir de vous répondre si vous la contactez par email : contact@sdtv26.fr